

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 28 Septembre 2020 à 20 h 00

L'an Deux Mil Vingt, le lundi vingt-huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 18 Septembre 2020, se sont réunis exceptionnellement au Moulin 9 – 42 Avenue Foch, en lieu et place de la Salle du Conseil Municipal, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
-------------------------------------	-----------

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	26
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WALD, Mme VAÏSSE

Les Conseillers Municipaux :

Mme ANTOINE, M. AY, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme DEFONTAINE,
Mme ENDERLIN, Mme FESSY, Mme FEST, M. FUND, M. GRANDHOMME, M. GRIESMAR,
M. GUICHARD, M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme MELLON, Mme METZ,
M. SCHNEIDER, M. SOMMER, M. STEINMETZ,

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	4
-------------------------------------	----------

Mme PRINTZ qui donne pouvoir à Mme GUILLIER

CALCUL DU QUORUM : $26 : 3 + (1) = 10$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 26 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Bruno WALD, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

LE MOT DU MAIRE

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence à cette séance, après un week-end bien chargé, entre le Nettoyage d'Automne sous la pluie et les Elections Sénatoriales.

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour, point qui a pu être examiné en Commissions Réunies du 22 Septembre 2020 :

7/10. Suppression de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et la restitution des cautions déposées au titre des badges d'accès à l'abri à vélos sécurisé de la gare SNCF.

Le Conseil Municipal prend acte de ce changement d'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 20 Juillet et 14 Septembre 2020.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains – Présentation du rapport d'activité 2019.
4. Casino Municipal – Rapport annuel du délégataire de service public – Saison 2018/2019.
5. SDEA – Rapports annuels 2019 – Services Eau et Assainissement
6. Usine d'embouteillage Celtic – Présentation du rapport annuel d'exploitation 2019.
7. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 7/1. Conseil Départemental – Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Communale.
 - 7/2. Consultation en vue du renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Annexe Lotissement Forêt.
 - 7/3. Révision du tarif des fermages.
 - 7/4. Tarifs de vente ou d'achat des terrains communaux – Actualisation des zonages PLUi.
 - 7/5. Cession de terrain de construction au Faubourg des Pierres.
 - 7/6. Demande de subvention Amis de la Chapelle du Wasenberg.
 - 7/7. Ajustement des tarifs des manifestations touristiques - Marché de Noël.

7/8. Plan prévisionnel de mise en vente de l'immeuble 1 rue Eppinger par la CDC HABITAT – Demande d'avis.

7/9. Indemnisation de dégâts de sangliers sur parcelles agricoles situées hors domaine chassable – Décision Budgétaire Modificative au Budget Principal.

7/10. Suppression de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et la restitution des cautions déposées au titre des badges d'accès à l'abri à vélos sécurisé de la gare SNCF.

8. Redynamisation des Bourg-centres – Comité de Pilotage.

9.. Divers et communications.

10. Affaires de personnel :

10/1. Renouvellement de l'engagement d'un éducateur des activités physiques et sportives contractuelles.

1. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020 et 14 Septembre 2020.

Les procès-verbaux des deux séances du Conseil Municipal ont été diffusés aux Conseillers Municipaux.

En l'absence de remarques particulières,

le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 20 Juillet 2020 et 14 Septembre 2020.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020 les comptes rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- 10 Septembre 2020 : Commission Casino et Vie Economique
M. KETTERING précise qu'il était présent à la cette Commission.
- 14 Septembre 2020 : Commissions Réunies suivies d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal consacrée au PLUi.
- 22 Septembre 2020 : Commissions Réunies avec présentation du bilan Celtic

Ont également eu lieu :

- 17 Août 2020 : C.A. du C.C.A.S.
- 18 Août 2020 : Commission Evènements, Manifestations et Vie Associative
- 25 Août 2020 : Commission des Affaires Foncières et Immobilières

- 28 Août 2020 : Commission Communale des Impôts Directs
- 4 Septembre 2020 : Assemblée Générale du Comité de Jumelages
- 11 Septembre 2020 : Visite de l'usine d'embouteillage Celtic
- 18 Septembre 2020 : Commission Locale Eau et Assainissement
- 25 Septembre 2020 : Visite des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que le Périscolaire.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 15 Juin 2020
Période du 20 Juillet 2020 au 28 Septembre 2020

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
NEANT		

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE / HUISSIER	MONTANT
NEANT		

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
07/07/2020	01	114/74 – 113/73	27, Rue des Acacias	7 ares 78	Immeuble	NON PREEMPTION	09/07/2020
17/07/2020	32	274/100 – 311/132	25, Rue de la Concorde	8 ares 22	Immeuble	NON PREEMPTION	21/07/2020
17/07/2020	13	153/99	25, Rue des Romains	1 are 00	Terrain	NON PREEMPTION	21/07/2020
20/07/2020	53	263/83 – 295/82 – 305/82	42, Rue du Faisan	10 ares 78	Immeuble	NON PREEMPTION	21/07/2020
21/07/2020	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	24/07/2020
22/07/2020	12	280 – 329/281	24, Route de Jaegerthal	7 ares 54	Immeuble	NON PREEMPTION	24/07/2020
30/07/2020	05	102	7, Rue du Nord	4 ares 94	Immeuble	NON PREEMPTION	10/08/2020

05/08/2020	32	170/81	26, Rue de la Concorde	9 ares 25	Immeuble	NON PREEMPTION	10/08/2020
18/08/2020	12	314/210	1, Rue d'Alsace	1 are 41	Immeuble	NON PREEMPTION	26/08/2020
31/08/2020	30	597/146 – 599/147 – 601/148	Lieudit « Guirsberg » Rue des Roses	19 ares 08	Terrain	NON PREEMPTION	03/09/2020
03/09/2020	53	235/1	2, Rue du Faisan	6 ares 73	Immeuble	NON PREEMPTION	14/09/2020

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
DP	Mise en peinture des façades	17, Rue de la Forêt	20/07/2020
DP	Mise en peinture des façades	4, Chemin des Pierres	20/07/2020
DP	Construction d'un garage	34, Rue du Montrouge	24/07/2020
DP	Remplacement des tuiles	1, Rue des Pêcheurs	18/08/2020
DP	Isolation extérieure des murs et mise en peinture des façades	1, Rue des Pêcheurs	18/08/2020
	Extension de la maison et créer une piscine	23, Rue des Elfes	19/08/2020
PC	Travaux sur une construction existante	11, Faubourg des Pierres	21/08/2020
PC T01	Transfert d'un PC concernant la construction d'un garage automobile	Chemin des Fraises	25/08/2020
DP	Construction d'une piscine	12, Rue des Prés	25/08/2020
PD	Démolition du poulailler	40, Rue du Montrouge	27/08/2020
PD	Démolition totale d'une construction suite à un sinistre	1, Route de Reichshoffen	02/09/2020
PC	Modification d'une dépendance existante et démolition partielle de la dépendance	27, Rue de la Vallée	03/09/2020
PD	Démolition d'un bâtiment	4, Rue de la Paix	07/09/2020
DP	Ravalement de façades	22, Rue du Docteur Schweitzer	09/09/2020
DP	Construction d'un garage	5, Rue de la Mésange	15/09/2020

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

3. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains - Présentation du rapport d'activités 2019.

Mme le Maire rappelle qu'il était de tradition, lors de la mandature précédente, de faire un point d'information sur les principales décisions prises par la Communauté de Communes. Depuis le nouveau mandat, chaque Conseiller Municipal étant destinataire du compte-rendu du Conseil Communautaire, Mme le Maire propose de ne plus faire de synthèse en Conseil Municipal.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

Le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ainsi que l'organigramme des services de la CCPN ont fait l'objet d'un envoi par voie électronique aux Conseillers Municipaux.

Mme le Maire présente :

Les Principales décisions prises par le Conseil Communautaire :

- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2024 et cofinancement de l'aire de grand passage à Drusenheim
- Convention d'objectif 2018 dans le cadre du label « Relais Culturel » et avenant de prorogation
- Avenant de prorogation à la convention de partenariat relative à la création d'un service unifié entre les Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre-Forêt, Sauer-Pechelbronn, du Pays de Wissembourg et la Ville de Niederbronn-les-Bains
- Accompagnement juridique pour la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire
- Organisation d'une balade cyclo-gourmande dans le cadre des 20 ans de la CPN
- Restauration du Moerdersklamm et lutte contre les coulées d'eaux boueuses – délégation de la maîtrise d'ouvrage
- Exploitation et gestion des établissements d'accueil de la petite enfance à Niederbronn-les-Bains et à Mertzwiller – DSP – choix du délégataire
- Aménagement de l'ouvrage de prise d'eau de l'étang De Dietrich à Zinswiller
- Programme pluriannuel de restauration des cours d'eau, phase 1 – Falkensteinerbach
- Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme de la ville de Niederbronn-les-Bains à la Communauté de Communes
- Création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt, sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial
- Transport à la demande « Taxi pour tous » : délégation de service public – choix du mode de gestion
- Motion relative au projet de réorganisation des services de la DGFIP dans le département du Bas-Rhin
- Vente de l'hôtel d'entreprises – modification de la délibération du 12 avril 2018
- Contractualisation avec la Région Grand Est : Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)
- Différentes ventes de terrain de la ZAC du Dreieck
- Création d'un conseil de développement intercommunautaire (CDI)
- Déchets ménagers – tarifs 2020 de la redevance incitative
- Tarif de nettoyage des bacs d'ordures ménagères
- Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 avec l'OTI
- Contrat de Territoire d'Industrie
- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Moder (PPRi)
- Programme 2020-2022 pour la préservation des Vergers (hautes et moyennes tiges)

Les principales ressources et dépenses

Les dépenses communautaires

Compte Administratif 2019

- Dépenses de fonctionnement : 11.728.137,24 €
- Dépenses d'investissement : 1.104.404,75 €

Les moyens financiers :

- Section de fonctionnement : 12.529.264,60 € dont 7.716.826 € au titre du produit des impôts et taxes et 2.763.167,69 € au titre des dotations, subventions et participations.

Service d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés :

- Dépenses : 2.285.878,58 €
- Recettes : 2.453.273,16 €

Les temps forts de l'année 2019 :

- Forum des Métiers du Collège de Niederbronn-les-Bains le 4 Février
- Nettoyage de printemps le 6 Avril
- Balade cyclo-gourmande pour les 20 ans le 12 mai
- Festival Mômes en scène du 31 juillet au 4 août
- Journée portes ouvertes à la Zone d'activités du Sandholz le 14 Septembre
- Collecte de pommes de l'ALC de mi-septembre à mi-octobre
- OTI de l'Alsace Verte : installation du Comité de Direction le 3 Octobre
- Semaine des Aînés du 14 au 18 Octobre
- Atelier d'épluchage de châtaignes
- Signature du POCE le 22 Octobre
- Fête de Noël des établissements d'accueils de la Petite Enfance le 12 Décembre
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 16 Décembre
- Fête de Noël des établissements d'accueils périscolaires le 18 Décembre

Les travaux de l'année :

- Travaux de rénovation à la halte-garderie « Les Mini-Pousses » à Reichshoffen
- Travaux au siège : installation d'un espace douche pour le personnel ainsi que de rangements pour l'agent technique – installation de 3 unités de climatisation

Aménagement de l'espace :

- Elaboration d'un Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Emploi et activité économique :

- Zone d'activités du Sandholz : vente d'un terrain à l'entreprise Kutting, journées portes ouvertes et point de vente de produits locaux
- ZAC multisites de Gundershoffen : Dreieck et Hardtgaeren : cessions de parcelles pour un projet de maison médicale, à l'entreprise Tryba, à l'entreprise Finay, à la SCI La Tournelle (magasin de vente de matériel d'entretien des espaces verts). De nombreux parcelles restent disponibles pour des projets de développement d'activité commerciale, artisanale ou industrielle
- Soutien à l'activité économique : signature avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace pour la remise des prix du trophée qualité accueil et signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.

Améliorer l'offre en logements :

- PIG Révo'Habitat : 21 permanences ont été assurées en 2019 – 25 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur ont bénéficié d'une aide grâce à ce dispositif
- Mission de conseil architectural : 6 animations et 4 formations proposées par les 2 architectes conseils ont permis de sensibiliser particuliers et professionnels
- Réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) : établissement d'un diagnostic basé sur la méthode climat Pratic

Préserver l'environnement :

- Opération « Vergers Solidaires d'Alsace »
- L'atelier d'épluchage de châtaignes
- Promotion du compostage individuel
- Plan Local de Prévention des Déchets : démarche zéro déchets menée par des agents communaux formés à une gestion de proximité des déchets verts et campagne de sensibilisation aux éco-manifestations
- Gestion des cours d'eau – réaménagement de l'ouvrage sur la Zinsel du Nord à Zinswiller et opération ponctuelle d'entretien

Renforcer le lien social :

- L'aide sociale légale et le RSA
- Domiciliation postale pour des personnes sans domicile stable
- Action informatique pour des personnes en insertion
- Différentes actions à destination des seniors : stage de conduite et prévention routière, semaine des aînés, conférences pour les aidants
- Le service de transport à la demande « Taxi pour tous »
- Relations avec les autres partenaires de l'action sociale : Créagir, Mission Locale, Util'éco, Crésus Alsace Nord,
- Un accueil adapté pour la petite enfance
- Un accueil adapté pour l'enfance

- Une politique d'animation socioculturelle intercommunale : RAI, spectacles jeunes publics des deux Relais Culturels, prise en charge des transports collectifs pour les activités culturelles et sportives sur le territoire

Développer l'attractivité :

Programme d'itinéraires cyclables : inauguration de son réseau et édition d'une carte
Création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire au 1^{er} Juillet 2019.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'avis favorable/défavorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

4. Casino Municipal – rapport annuel du délégataire de service public – saison 2018/2019.

Mme le Maire expose :

La séance de la Commission Casino et Vie Economique s'est tenue sur site dans la Salle Millénium et a permis de faire connaissance avec M. Arnaud LEVALOIS, nouveau Directeur du Casino.

Initialement prévue au Printemps dernier, la présentation du rapport du délégataire au titre de la saison 2018-2019 a été décalée en raison du COVID et des élections municipales.

Avant d'aborder le rapport annuel, M. Arnaud LEVALOIS a retracé son parcours professionnel, dont ses fonctions actuelles (jusqu'au 1^{er} octobre) de Directeur Général du Casino de Bénodet depuis 2017. D'origine normande, il s'est dit ravi de rejoindre l'Alsace et impatient de découvrir la région, en précisant qu'il prendrait ses fonctions à Niederbronn-les-Bains le 03 Octobre prochain.

N'étant pas encore au fait de toutes les données de l'établissement, M. LEVALOIS a présenté les différents chefs de services :

- M. Vincent HOEFFLER, Directeur des Jeux Traditionnels
- M. Thierry BOSIO, Directeur des Machines à Sous

- M. Romain SIGAUD, Responsable Marketing et Communication
- M. Luc WEBER, Directeur Restauration

M. LEVALOIS a rappelé que la visite plus approfondie de l'établissement se ferait à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, dès que la situation sanitaire le permettrait !

Présentation du rapport annuel du délégataire – Saison 2018-2019.

A. Rapport financier du délégataire de service public.

Les principales évolutions financières sont présentées sur le tableau ci-après :

En Millions d'€	2017-2018	2018-2019	Evo
FRANCE			
PBJ MAS	1 943	2 027	+ 4.32%
PBJ JT	360	391	+8%
PBJ TOTAL	2 305 802 321	2 418 437 115	+ 4.88%
NIEDERBRONN			
PBJ MAS	9,553	10,690	+11,9%
PBJ JT	2,703	3,020	+11,7%
PBJ TOTAL	12,256	13,710	+11,86%
<i>Entrées - en unités</i>	147 153	158 445	+7,7%

Sur l'exercice 2018-2019, le produit brut des jeux sur le marché français, tous exploitants confonds, aura représenté 2.418 millions d'€ en croissance de 4,88 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité sur la période a été plutôt bonne avec une forte progression des jeux de tables (+ 8% contre 4% sur 2017-2018), grâce notamment aux jeux électroniques avec la Roulette Anglaise.

Le Casino de Niederbronn-les-Bains a connu une forte progression du produit brut des jeux de + 11,86 % (contre + 1,57% en 2017-2018) sur les deux types de jeux, à comparer à la tendance nationale qui s'établit à + 4,88 %.

Cette progression s'est également retrouvée au niveau des entrées qui passent de 147.153 à 158.445 (+ 11.292 entrées, soit + 7,7 %). La tendance s'est d'ailleurs confirmée sur l'exercice 2019-2020... jusqu'au mois de Mars !

Au niveau du classement, le Casino de Niederbronn-les-Bains se classe désormais 59^e sur 201 casinos en France, alors qu'il se situait à la 64^e place en 2017-2018.

M. HOEFFLER a rappelé que l'exercice de jeux se situe à cheval sur 2 années civiles, car l'exercice fiscal des casinos s'étend du 1^{er} Novembre au 31 Octobre, d'où une saison référencée 2018-2019.

Les Machines à Sous :

M. HOFFLER a ensuite cédé la parole à M. Thierry BOSIO, Directeur des Machines à Sous, pour la présentation des résultats de l'exercice :

Type	Handle 2017-18	Handle 2018-19	Evo	Jeux 2017-18	Jeux 2018-19	Evo
Video	21 K€	25 K€	+19%	8 106 645	8 251 171	+1.7%
Video Slot	83 K€	91 K€	+9,6%	81 920 806	90 370 479	+ 9.3%
Rouleaux	24 K€	21 K€	-13%	18 399 154	15 977 955	-13%
TOTAL	129 K€	137 K€	+6,2%	108 426 605	114 599 605	+5,69%

Il y a lieu de constater la bonne évolution du niveau du « Handle » (la somme jouée par les clients), qui est de + 19% par rapport à l'exercice précédent, due notamment aux investissements réalisés, avec 27 machines achetées, dont 17 machines neuves.

Mme le Maire s'interrogeant à propos de la baisse des Rouleaux (-13%), M. LEVALOIS a précisé que les investissements portent désormais plutôt sur les machines vidéos, plus ludiques et dynamiques.

Les Rouleaux ont tendance à disparaître car moins prisés par la jeune clientèle. Par ailleurs, n'étant plus produites, les machines retirées sont conservées en réserve pour servir de pièces détachées. Il reste une dizaine de machines de ce type sur le parc des 140 machines.

Les Jeux de table et Jeux Electroniques :

M. HOFFLER, Directeur des Jeux de Tables, a ensuite fait part des résultats de son secteur :

PBJ	2017-18	2018-19	Evo
Roulette Anglaise	402 769	376 643	-6,5% / -26k€
Roulette Française	219 623	167 333	-23,8% / -52k€
Blackjack	390 108	401 042	+2,8% / +11k€
Ultimate Poker	89 680	152 556	+70% / +63k€
Roulette Anglaise Electronique	1 470 033	1 755 758	+19,4% / +286k€
Blackjack Electronique	130 680	133 595	+2,2% / +3k€
TOTAL	2 702 892	3 020 343	+ 11,7% / +317k€

Si la Roulette Française est encore présente, il s'agit cependant d'un jeu en perte de dynamique entraînant une baisse conséquente du produit brut des jeux (- 23,8 %).

La perte de 26.000 € sur la Roulette Anglaise, correspond à des paiements et à un manque de joueurs en contrepartie pour compenser.

A noter la belle reprise sur le Black Jack qui progresse de 2,8% après avoir connu une chute de 15,97 % en 2017-2018.

Avec une progression de + 70%, l'Ultimate Poker confirme le regain de la saison précédente (+ 68,69%).

En raison de la dynamique constatée, et de la demande de la clientèle, une seconde table a été installée (1 table avec un minimum de 2€ - 1 table à 5€). Les tables sont désormais ouvertes 7 jours sur 7 contre 3 jours auparavant.

La progression de la Roulette Anglaise Electronique (+ 19,4%), est due aux nouveaux joueurs à fort potentiel, d'origine germanique principalement.

En complément, M. LEVALLOIS a précisé que ce jeu est en forte progression au niveau national, confirmée par le résultat sur Niederbronn-les-Bains, avec un nombre de machines identique par rapport à la saison précédente. Afin de profiter de la tendance, deux machines ont été rajoutées en 2020.

Les clients en attente de l'ouverture des jeux de tables (21h – 2h) fréquentent d'abord la Roulette Anglaise Electronique et la Black Jack Electronique, accessibles dès 10h30. M. HOEFFLER précisera qu'en journée on retrouve une clientèle plus « select » au niveau des sommes jouées, alors que le soir et le week-end, le jeu se fait plutôt sur la masse de joueurs, entraînant souvent de l'attente.

M. BUCHER s'interrogeant à propos des mesures prises par rapport au COVID, M. HOEFFLER a présenté l'organisation et les aménagements réalisés pour respecter les normes sanitaires :

- 1 mètre entre chaque siège ;
- pose de séparateurs plexi pour les machines où la distanciation ne peut pas être respectée ;

M. LEVALLOIS a précisé que la contrainte est présente au niveau de la Roulette Anglaise Electronique et des tables de jeux, en raison de la présence simultanée de plusieurs joueurs et de leur entourage.

Au niveau des tables de jeux, des séparations plexi ont été mises en place afin de pouvoir accueillir plus de clients (limite à 4 joueurs portée à 6 avec les séparateurs), et exploiter au maximum les jeux.

A propos des mesures sanitaires au niveau des machines à sous, dès qu'un client se lève, l'assistant de clientèle nettoie le siège et l'écran. Au niveau des tables de jeux, dès qu'un client va s'asseoir il lui est demandé de se désinfecter les mains, et des lingettes sont tenues à disposition en raison de la manipulation des jetons.

Décision avait été prise dans un premier temps de ne pas accepter le « cash » à table, et de n'avoir recours qu'à la caisse centrale. A l'usage, il s'est avéré que les mouvements dans la salle devenaient plus importants. Afin de les limiter à nouveau, le cash est à nouveau accepté à table.

Les croupiers ont l'obligation systématique après chaque change de « cash » à table, et avant de reprendre la partie, de se désinfecter les mains.

Par rapport à l'Ultimate Poker, et le fait d'ouvrir les tables 7 jours sur 7, M. HOEFFLER a précisé qu'il n'y a pas lieu de demander d'autorisation, car une fois que l'offre de jeu est déposée et autorisée, l'établissement est libre de moduler les jours d'exploitation. La Roulette Française et une table de Black Jack ont été mises en réserve, et pourront à nouveau être proposées dès que la place le permettra à nouveau. Elles seront simplement déclarées à l'autorité de tutelle comme faisant à nouveau partie de l'offre de jeux, puis exploitées.

Le Casino a l'obligation de proposer au client chaque jeu autorisé par jour d'ouverture, et de disposer du personnel nécessaire à leur exploitation.

Par contre, en cas de modification de la salle de jeux, il y a lieu de déposer une nouvelle demande en matière de jeux à l'autorité de tutelle, ainsi qu'à chaque demande de renouvellement de l'autorisation de jeux (tous les 5 ans).

Le passage de l'Ultimate Poker à 7 jours correspondait à une demande de la clientèle et dans le cadre d'une stratégie commerciale.

M. WALD, s'interrogeant par rapport à l'organisation en découlant, M. HOEFFLER a précisé qu'il suffit de rééquilibrer le nombre de personnels présents par jour. Il suffit d'un croupier pour ouvrir une table de poker.

Par exemple, le week-end, les encaissements se font sur toutes les tables (Roulette Anglaise, Black Jack), sachant qu'en début de soirée toutes les tables ne sont pas nécessairement ouvertes. Au fur et à mesure de la demande, les tables vont ouvrir et le personnel est prévu en conséquence. Il ne sert à rien de présenter des tables de jeux et de ne pas les ouvrir sous prétexte que le personnel nécessaire n'est pas disponible.

L'offre de restauration :

M. WEBER, Directeur, a fait part des résultats du secteur de la Restauration :

Point de vente - k€	2017-18	2018-19	Evo
Restauration individuelle	525	495	-5,8% / -30k€
Banquets & Spectacles	249	272	+8,9% / + 23k€
Bar	301	329	+9,4% / +28k€
TOTAL	1 075	1 096	+1,8% / + 21k€

Le chiffre d'affaire de l'offre globale de restauration a évolué de + 1,8 % par rapport à l'exercice écoulé (1.096.000 € HT contre 1.075.000 € HT).

La fréquentation de la **restauration** aura porté sur 29.092 couverts payants contre 28.354 sur 2017-2018 (26.584 en 2016/2017 - 26.584 en 2015/2016 - 27.059 en 2014/2015 - 28.846 en 2013/2014 et 37.153 en 2012/2013).

Une légère baisse du chiffre d'affaires est cependant à constater sur l'exercice avec -5,8%.

M. WEBER avait précisé les périodes d'ouverture de la Winstub (Pôle Restauration individuelle) :

- Période estivale (mi-Juin à mi- Septembre) : ouvert 7 jours sur 7 ;
- Période hivernale (mi-Septembre à mi-Juin) : ouvert 5 jours /7.

Au niveau du Pôle **Banquets et Spectacles**, une progression de 8,9% est à observer, due principalement aux séminaires à l'attention des entreprises, aux animations proposées (Loto, Bingo, animations spectacles) et aux fêtes de fin d'année organisées dans la salle de gala ou l'espace polyvalent du restaurant.

En proposant une formule « tout compris » (repas, animations), le chiffre d'affaires pour l'activité de fêtes de fin d'année a quasiment doublé sur les 5 dernières années.

Le Pôle **Bar** est en progression de + 9,4%, en adéquation avec l'augmentation des entrées (+ 7,7%), et la création d'un espace de Terrasse Limonade.

M. WEBER précisa que chaque client dépense en moyenne 2 euros au Bar. Il s'agit d'un indicateur intéressant puisqu'au niveau du Groupe Barrière cette moyenne se situe aux alentours d'1,50 euros. Le snacking en place depuis 5 ans a eu une influence sur la fréquentation de la terrasse.

M. SOMMER s'interrogeant sur la pratique tarifaire, M. WEBER lui confirma que chaque casino a la gestion de sa grille tarifaire, sachant qu'il est cependant préconisé de respecter des ratios moyens tant pour la restauration que pour la boisson.

En complément M. LEVALLOIS a précisé que les coûts ne sont pas imposés, car la plupart des casinos sont situés dans des villes thermales et touristiques. Quelques destinations comme Cannes ou Deauville imposent de s'aligner sur les prix pratiqués par la concurrence, avec un coût de main-d'œuvre plus important. Des ratios cibles sont cependant à respecter, ainsi que des accords (prise en compte des fournisseurs et acteurs locaux avec des prix variant en fonction des régions et la noblesse de certains produits).

Charges et investissements :

Au niveau des frais de personnel, M. LEVALLOIS a indiqué que la hausse de 10% constatée sur l'exercice correspondait à l'augmentation de la participation versée aux collaborateurs suite aux bons résultats de l'exercice précédent, ainsi qu'à trois départs en retraite (non provisionnés).

Focus	2018-19 vs 2017-18
Frais de Personnel	+10%
TOTAL	+300k€

Au niveau des investissements : **385.000 €**

- nouvelles Machines à Sous & équipements pour 206.000 € ;
- rénovation et mise aux normes de la cuisine pour 81.000 € ;
- nouveau Jeu de Table « Roue de la Chance » partagé avec le Casino de Ribeauvillé pour 31.000 € ;
- rénovation de la caisse des machines à sous (caisse unique pour les clients des Jeux traditionnels et Machines à Sous) pour 33.000 € ;
- autres dépenses (entretien du bâtiment) pour 34.000 € ;

dont 120.000 ont été réalisés avec des entreprises locales.

Mme le Maire s'interrogeant notamment par rapport au BNI et le recours aux entreprises locales, M. SIGAUD a confirmé que seuls quelques travaux avaient effectivement pu être réalisés dans ce cadre, notamment la rénovation de la caisse avec Esprit Intérieur à Niederbronn-les-Bains, ainsi que la Métallerie WILLEM à Gumbrechtshoffen mais que le BNI fonctionne toujours.

Historique sur 3 ans :

Suite aux travaux de rafraîchissement et de rénovation, l'effet dynamique et porteur est indéniable, avec une progression des résultats constatés plus rapidement que prévus à la surprise de la Direction Générale du Groupe.

Cela signifie que le potentiel est bien présent et qu'il y a moyen de développer le chiffre d'affaires.

En Millions d'€	2018-19	2017-18	2016-17	TOTAL
CA Brut	14 806	13 337	13 116	41 259
Etat & Commune	-7 554	-6 570	-6 401	-20 525
CA NET	8 458	7 816	7 784	24 072
Frais de Personnel*	-3 040	-2 782	-2 861	-8 683
Autres	-2 944	-2 912	-2 616	-8 472
Résultat Net	1 268	1 073	1 238	3 579

M. LEVALOIS a relevé la bonne progression du chiffre d'affaires brut qui s'est traduite également par l'augmentation des prélèvements de l'Etat et de la Commune (+ 984.000 €) en adéquation avec l'évolution du produit global des jeux.

Le prélèvement à l'attention de la commune aura représenté **969.003 €** sur la saison.

Le chiffre d'affaires net de 1.268.000 € est quant à lui tout à fait honorable pour l'établissement.

B. Rapport concernant l'animation et les conditions financières.

M. SIGAUD, Responsable Marketing, a présenté les différents articles de la Délégation de Service Public concernant les contributions, ainsi que l'activité de divertissement proposée.

L'article 12.1 de la DSP concerne les animations réalisées dans le cadre de l'exploitation du Casino, avec notamment :

- 25 animations au Lounge Bar du Casino – **15.000 €**
- 17 dîners-spectacles et 11 soirées de fin d'année – **18.000 €**
- 23 Bingos Gourmands – **12.000 €**
- 2 Soirées Dansantes St Sylvestre 2018 – **6.000 €**
- Promotion d'évènements (création marketing, médias, évènementiel, réceptions) **125.000 €**
- Mise à disposition de l'auditorium « Salle Millénium » dans le cadre des conférences mensuelles programmées par le Moulin 9 ;

sans oublier les concerts dominicaux accueillis dans le parc du Casino. Ce sont ainsi quelques **176.000 €** qui ont été injectés pour ces animations.

Pour faire vivre l'établissement, plusieurs espaces sont à disposition, et permettent de proposer un divertissement continu, de manière à cibler le joueur, le non-joueur, le gourmet, le chaland de passage pour sa cure ou pour un séjour de randonnée.

L'accent a été porté sur des animations gratuites au Bar et sur les traditionnels Bingo et Super Bingo. Un protocole sanitaire particulier est d'ailleurs mis en place à partir de fin Septembre afin de pouvoir reprendre cette animation.

Au niveau de la communication, une série d'actions de promotion ont été mises en place autour du Casino (totems digitaux). L'utilisation accrue des médias digitaux a permis d'optimiser les coûts par rapport aux panneaux d'affichage traditionnels.

Le programme de fidélité en place depuis 2 ans a évolué, et récompense désormais les consommateurs. En 2017-2018, son coût représentait 350.000 € et a progressé de 150.000 € sur l'exercice avec les nouvelles modalités.

M. LEVALOIS avait précisé que les clients se sont rapidement rendus compte des avantages et ont bien adhéré au programme depuis l'amélioration du système (récompense en fonction des sommes jouées avec possibilité de s'offrir des dîners, séjours dans les hôtels, récupération de tickets de jeu) qui est très différent de ce qui existait auparavant (récompense à la visite).

Ce nouveau système de récompense est une vraie richesse et un véritable atout commercial pour l'établissement.

La promotion du système est assurée dès l'entrée du client dans l'établissement, car commercialement très intéressante puisqu'elle permet de disposer d'une connaissance client et de le contacter directement dans le cadre d'opérations promotionnelles.

En termes d'indicateur, plus de 7 clients sur 10 présentent une carte de fidélité (moyenne du Groupe Barrière 5 à 6), ce qui confirme bien la notion de fidélisation qui s'opère dès l'entrée et ensuite dans l'utilisation de la carte (gain de points / utilisation des points pour profiter des récompenses).

M. LEVALOIS avait précisé que la carte du restaurant a été adaptée à l'usage de la carte de fidélité puisqu'elle indique désormais le nombre de points nécessaires pour les consommations en complément des tarifs en euros.

Il existe 4 niveaux de cartes : Blanc – Silver – Gold et Black pour les meilleurs contributeurs. Plus le client grimpe en statut et plus il est récompensé en retour.

L'article 12.2 de la DSP traite les contributions du Casino à l'animation touristique de la commune, qui se matérialisent notamment par des dons, sur sollicitation des associations. L'enveloppe allouée sur la saison s'est élevée à **1.690 €**.

Des associations niederbrannoises ont ainsi pu bénéficier d'une participation (Association des commerçants les Trèfles / Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains et sa région / Association Courir / Tennis Club / Club Vosgien Niederbronn/Reichshoffen, et l'OCSL pour la Niederbrannoise), ou de soutiens par le biais de dons.

L'opération de collecte de jouets auprès des collaborateurs et clients à destination d'associations locales d'aide sociale, a permis de remettre plus de 100 cadeaux.

M. SIGAUD est revenu notamment sur la participation d'une équipe à la Niederbrannoise puisque le Casino avait remporté le prix du plus grand nombre de participants et avait passé un très bon week-end.

Les dons se sont également matérialisés par des dons en nature, par la participation à des événements sportifs (par exemple lot de 120 € offert pour l'UTN 600 qui se déroulera le 11 Septembre).

Dans le cadre de **l'article 13** de la DSP concernant les contributions relatives à la promotion artistique, le développement touristique, culturel et sportif, les versements se présentent comme suit :

- 50.000 € versés par le délégataire au titre de l'effort de promotion touristique (prise en charge directe de contrat de la saison culturelle du Moulin 9) ;
- 30.000 € au titre du fond de développement touristique et culturel ;
- 10.000 € au titre du fond de développement culturel et sportif ;
- 40.000 € au titre du développement touristique de la commune ;

soit globalement **130.000 €**.

Au titre de la **contribution au traditionnel banquet annuel des séniors** (article 38 de la DSP), le délégataire aura à nouveau engagé quelques **5.000 €** en 2018/2019.

Globalement, le montant des sommes engagées au titre du développement culturel, artistique, sportif et touristique s'élève au final à 312.690 €.

Les Orphelins : le montant reversé par le Casino au C.C.A.S de la Ville s'est élevé à **8.192 €** !

Par rapport au banquet annuel des séniors qui devait avoir lieu le 02 Décembre prochain, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que décision a été prise en concertation avec le Casino, de ne pas proposer le repas de Noël pour des questions sanitaires puisque la salle habituelle du Moulin9 ne pourra accueillir les personnes vulnérables dans le respect des mesures de distanciation nécessaires.

Il n'est en effet pas envisageable de mettre en danger nos aînés même s'il s'agit d'un moment important et de lien social. Le banquet ne sera pas annulé, mais reporté au Printemps prochain, afin de maintenir ce moment de convivialité ou les personnes peuvent se retrouver.

M. SOMMER s'interrogeant à propos d'un lien avec les spectacles grands séniors, Mme le Maire lui précise qu'il s'agit du repas de Noël des Séniors, qui est un temps d'invitation à l'attention des séniors de la commune de 70 ans et plus. Concernant les spectacles grands séniors, Mme le rappelle qu'il s'agit de spectacles proposés dans le cadre du Service Qualité de Vie, qui sont maintenus pour l'instant en respectant les gestes barrières (port du masques et distanciation).

Mme VAÏSSE précise qu'une réflexion est en cours sur la présentation des spectacles grands séniors sous forme vidéo.

Concernant le déroulement de la saison culturelle 2020-2021 au Moulin9, des réelles inquiétudes persistent. Pour l'instant les spectacles peuvent se dérouler mais uniquement en configuration assise, avec port du masque et distanciation, et sans restauration.

C. Les perspectives 2019/2020 :

M. LEVALOIS a précisé que les perspectives présentées ont été élaborées avant le confinement.

Le marché devait être porteur et toujours en croissance, malgré un marché toujours plus concurrentiel à travers les Spielhalle en Allemagne, mais également par le biais du renouvellement de l'offre de jeu que ce soit en France ou en Allemagne.

M. LEVALOIS est revenu sur la menace de la Loi Pacte qui prévoyait que l'ensemble des détaillants de la Française des Jeux (30.000 environ) puissent implanter des terminaux de jeux électroniques qui se seraient apparentées à des machines à sous. Les casinos auraient été en grand danger si ce projet avait abouti.

La vigilance reste cependant de mise par rapport aux casinos en ligne qui existent dans d'autres pays occidentaux, et qui risquent d'arriver tôt ou tard en France. Le Groupe Barrière travaille au développement de ce type de produit en ligne afin de pouvoir le proposer le jour ou cela sera autorisé en France.

Concernant le Casino de Baden-Baden, M. LEVALOIS a précisé que cet établissement propose une offre de jeux assez renouvelée.

Concernant le produit des jeux, l'objectif est de perdurer dans l'innovation avec la mise en place de nouvelles machines à sous et de nouvelles tables de jeu, afin de se différencier par rapport aux concurrents ou amis, notamment Ribeauvillé.

L'établissement poursuit sa volonté d'optimisation de tous les espaces afin de proposer un espace de restauration, de séminaires et de galas sur un seul lieu en plus de l'offre de jeux.

Au niveau de l'offre de jeux, M. LEVALOIS a souligné la poursuite de la bonne dynamique, malheureusement stoppée le 14 Mars dernier à minuit avec la fermeture imposée de l'établissement.

La réouverture est intervenue le 02 Juin avec les contraintes sanitaires exposées précédemment, sans visibilité à ce jour, avec une prudence de mise compte-tenu des incertitudes sur l'évolution de la pandémie sur le territoire local avec des fermetures et des restrictions fortes possibles.

Concernant la situation du Groupe, M. LEVALOIS a précisé que le Casino d'Enghien avec 300 machines tournait au ralenti. La plupart des autres établissements ont connu un bel été, avec un recul des entrées de 10 à 15 % (baisse moins importante à Niederbronn-les-Bains), sans pour autant enregistrer les mêmes proportions au niveau du chiffre d'affaires. Les clients qui viennent ont joué un peu plus que d'ordinaire.

M. LEVALOIS craint par ailleurs l'impact social qui résultera des restructurations annoncées au niveau des entreprises à l'Automne, avec les conséquences sur le budget divertissement des familles.

Mme le Maire s'interrogeant à propose de l'impact sur la restauration, M. SIGAUD a confirmé que la reprise globale était plutôt bonne puisque l'écart à la réouverture s'est diminué à la fin de l'été avec le rattrapage de quelques 300.000 € sur l'activité casino.

Par contre, pour l'activité Restauration, l'écart s'est creusé et des mesures doivent être prises pour redresser la situation (organisation, retravailler les offres, etc...). Le mois de Septembre a cependant plutôt bien démarré.

En réponse à M. SOMMER, M. SIGAUD a confirmé que les mois de Juillet et Août sont meilleurs que ceux de l'an dernier, avec une croissance bien marquée au regard de la situation.

M. LEVALOIS a relevé que l'établissement ne représente pas l'activité du Groupe Barrière, car malgré le contexte, une évolution est constatée, ce qui n'est pas le cas partout ailleurs.

Les 79 jours de fermeture auront coûté 2.700.000 € au Casino, et ne pourront être rattrapés en totalité malgré un bon été.

M. SCHNEIDER s'interrogeant sur le surcoût engendré par le COVID, M. SIGAUD a présenté les mesures prises (masques, gel, parois, mobilier supplémentaire, etc...), qui auront engendré une dépense de de l'ordre de 60.000 €.

M. HOEFFLER a précisé que les séparations des jeux de tables ont coûté 10.000 €, et que les 60 jours de masques (2 masques par collaborateurs par jour) représentent 2.500 € à ce jour.

Le Groupe va opter pour des masques en tissus lavables (10 masques par collaborateurs) pour essayer de réduire les coûts.

Après une période de flottement compte-tenu des annonces gouvernementales, des masques étaient tenus à disposition, mais les clients ont depuis pris le pli de venir équipés sachant que son port est devenu obligatoire.

Concernant la gestion du personnel, M. LEVALOIS a précisé que l'ensemble du personnel a repris au moment de la réouverture, hormis quelques cas de vulnérabilité, et que depuis le 1^{er} Septembre tout le monde était de retour.

M. SCHNEIDER revenant sur le produit résineux mis en place sur le parvis, et sa durabilité dans le temps, M. SIGAUD a confirmé que ce produit a remplacé le tapis qui était souvent mouillé ou sali en raison des intempéries et de la source, et qu'il répondait pour l'instant aux attentes pratiques et de durabilité.

Mme le Maire a rappelé que le matériau utilisé sur le parvis est gélif et casse de plus en plus. Une étude va être engagée, et nécessitera l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une réflexion est également en cours pour la réfection de l'étanchéité de la toiture plate du bâtiment de la cuisine, toujours en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Des infiltrations sont relevées dans les espaces de stockage, au niveau du restaurant, avec des solutions de colmatage non pérennes. La solution d'un « sur-toit » permettrait de remédier à cette situation et de protéger les appareillages disposés sur la toiture plate actuelle.

Mme le Maire a rappelé qu'il était prévu que le marché de Noël se déroulerait cette année dans le parc du Casino.

Au niveau des animations du Groupe, M. LEVALOIS a précisé que toutes les activités et animations n'ont pas été mises à l'arrêt, puisqu'un véhicule pourra être gagné d'ici la fin du mois de Septembre par tirage au sort.

Mme le Maire a remercié l'équipe pour le temps précieux consacré à la présentation du rapport du délégataire, et souhaité un bon démarrage de poste à M. LEVALOIS.

Une commission pédagogique dédiée aux mécanismes de la Délégation de Service Public entre la Ville et le Sté Fermière du Casino sera proposée prochainement aux conseillers municipaux.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1411-3,13 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cahier des charges du 17 Juin 2013,

Vu le rapport du délégataire de service public pour la saison de jeux 2018/2019,

Vu l'avis circonstancié de la Commission Casino et Vie Economique du 10 Septembre 2020,

Après l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré,

relève :

- que le niveau du produit brut des jeux de la saison 2018/2019 s'élève à **13.710.000 €** par rapport à **12.256.000 €** pour la saison 2017/2018, soit une progression de 11,86 % (+ 4,88 % au niveau national) ;
- que le montant consacré à l'effort artistique, et au développement touristique, sportif s'est élevé globalement à **312.690 €** en 2018/2019, contre 343.110 € en 2017/2018, 384.850 € en 2016/2017 et 338.665 € sur 2015/2016 ;
- que la fréquentation de l'établissement est en progression de + 7,7 % par rapport à 2017/2018 (147.153 entrées), avec **158.445 entrées** (progression de 11.292 entrées) ;
- de la qualité du service rendu à la clientèle ;
- l'évolution globale de 1,8 % sur l'activité de restauration, compte-tenu du recul de 5,8 % sur la restauration individuelle, et une progression de 8,9 % sur l'activité banquet et spectacles, et 9,4 % sur l'activité Bar ;
- que les informations présentées dans le rapport sont complètes et conformes à la réglementation ;
- que le respect des règles d'hygiène et de sécurité a fait l'objet d'une attention particulière ;

remercie :

la Direction du Casino BARRIERE pour les efforts entrepris pour le maintien et le développement de l'attractivité du Casino qui passe à la 59^{ème} place du classement national des casinos, pour l'image de marque de la station thermale ainsi que pour la reprise des activités après confinement Covid, et l'encouragement à poursuivre ses efforts,

souligne :

la bonne progression enregistrée dans les reversements en faveur de la commune ;

décide à l'unanimité :

de donner un avis favorable au rapport présenté par le délégataire au titre de l'exercice 2018/2019.

5. SDEA – Rapports annuels 2019 – Services de l'Eau et de l'Assainissement.

Mme le Maire expose :

La commission géographique Eau et Assainissement s'est réunie le 18 Septembre 2020 pour examiner les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports ont été transmis aux Conseillers Municipaux par voie électronique.

EAU POTABLE

Résultats financiers 2019 :

Le résultat global 2019 s'élève à + 2.203 € et se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation : + 102.058 €
- Résultat d'investissement : - 99.855 €

Les chiffres clés :

1791 abonnés pour 4476 habitants desservis
275.475 m3 consommés, soit 62 m3 consommés par habitant.

Mme le Maire rappelle que les gros consommateurs que sont la Fonderie et la Ville font augmenter cette moyenne qui ne reflète pas la réalité de consommation d'une famille classique.

Décomposition du prix de l'eau pour 120 m3 (consommation de référence) :

Part fixe : 70,00 € HT/an
Part variable : 1,39 € HT le m3
Redevance de l'eau potable du périmètre : 1,973 € HT le m3 pour 120 m3

Conclusion sanitaire :

L'eau est de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitrée.
Aucun pesticide n'a été détecté.
Taux de conformité physico-chimique : 100 %
Taux de conformité microbiologique : 100 %.

Validation du programme d'investissement 2020 et planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans.

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2020 s'élèvent à 140.000 € avec un reste à charge pour le périmètre de 122.000 €, et concernent essentiellement des travaux d'étanchéité et de remplacement de l'échelle d'accès à la source 5 Wolfenthal, et la rénovation du tableau électrique, télégestion au réservoir Basse Zone.

Le programme pluriannuel d'investissement proposé de 2020 à 2024 s'élève à 1.048.000 € avec un reste à charge prévisionnel pour le périmètre de 951.500 €.

Propositions de tarifs 2020 :

La Commission Locale du 12 Septembre 2019 a décidé de maintenir les tarifs pour 2020 comme suit :

- Part proportionnelle : 1,39 € HT/m³
- Part fixe : 70 € HT/an

Le prix pour l'abonné consommant en moyenne 120 m³ par an sera de 1,97 € HT/m³.

ASSAINISSEMENT

Le résultat global s'élève à 386.149 € et se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation : + 461.989 €
- Résultat d'investissement : - 75.840 €.

Les chiffres clés :

1641 abonnés

4271 habitants desservis

Volumes assainis : 233.089 m³, soit 142 m³/abonné/an

Mme le Maire rappelle que certains usagers ne pourront pas être raccordés au réseau collectif pour des raisons techniques, comme le Chemin des Fraises par exemple.

Tarifs :

1,51 € HT/m³ pour la part variable

35,00 € HT/an pour la part fixe.

La redevance assainissement pour l'abonné consommant en moyenne 120 m³ par an est de 1,80 € HT/m³.

Evolution des volumes assujettis à la redevance :

2016 : 220.374 m³

2017 : 233.113 m³

2018 : 234.356 m³

2019 : 233.089 m³

Validation du programme d'investissement 2020 et planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans.

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2020 s'élèvent à 229.000 € avec un reste à charge pour le périmètre de 209.000 € et concernent essentiellement le renouvellement du

dégrilleur et compacteur de la STEP, des études, le remplacement d'une armoire de commande et cuve anti-bélier sur la station de refoulement Sandholz et des provisions en cas de casse.

Le programme pluriannuel d'investissement proposé de 2020 à 2024 s'élève à 707.000 € avec un reste à charge prévisionnel pour le périmètre de 607.000 €.

Propositions tarifs 2020 :

La Commission Locale du 12 Septembre 2019 propose d'augmenter les tarifs 2020 comme suit :

- Part proportionnelle : 1,55 € HT/m³
- Part fixe : 35 € HT/an.

Le prix pour l'abonné consommant en moyenne 120 m³ par an sera de 1,84 € HT/m³ (+ 2,22 %).

Mme le Maire revient sur le travail d'incitation à l'attention à porter à la consommation d'eau auprès des citoyens.

En réponse à M. GUICHARD qui souhaiterait que le magazine Sources comporte des recommandations en matière de consommation d'eau et de développement durable, Mme le Maire évoque le travail mené par la Commission Communication sur la nouvelle version du magazine, en précisant que traditionnellement une page était consacrée à l'environnement et au développement durable. Il y a intérêt à maintenir ces « spots » d'information et d'encouragement à la population, que ce soit pour l'eau ou pour d'autres gestes citoyens.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu les rapports 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement produits par le SDEA,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

de la présentation des deux susdits rapports et des orientations budgétaires et tarifaires proposées par la Commission Géographique compétente.

6. Présentation du rapport annuel d'exploitation de l'usine d'embouteillage Celtic par MM. Edouard et Nicolas MECKERT.

Mme le Maire expose :

Lors de la séance des Commissions Réunies du 22 Septembre, avaient été accueillis Messieurs MECKERT (père et fils) ainsi que leurs partenaires pour la présentation du rapport annuel d'exploitation de l'usine d'embouteillage, qui a été précédée d'une visite de l'usine en date du 11 septembre dernier.

Mme Christelle SCHERER du cabinet d'expertise-comptable KPMG, a dans un premier temps présenté le bilan comptable de l'exercice écoulé, puis détaillé le compte de résultat de l'entreprise.

La progression du chiffre d'affaires est relativement stable en comparaison à l'année 2018 (+0,3 %). Cependant la marge est en bonne progression avec une évolution de + 24,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la mise en service de la nouvelle ligne d'embouteillage PET (bouteilles recyclées et recyclables).

Il a également été relevé que les charges de fonctionnement courantes ont progressé de + 22%, en raison de l'augmentation du coût du transport des bouteilles et de la hausse du budget communication, suite à la participation de la société à plusieurs salons.

Au niveau des impôts et taxes, l'instauration d'une nouvelle taxe « Point Vert » a engendré une dépense supplémentaire de l'ordre de 66.000 €.

A l'inverse, les charges de personnel sont en diminution, suite à une réorganisation survenue en 2018 dans le cadre de la restructuration complète de l'entreprise.

La dotation aux amortissements est en augmentation, suite au démarrage des opérations d'amortissement des investissements réalisés au cours des derniers exercices (ligne PET).

La provision pour risques encourus intègre une enveloppe de réserve prévue dans le cadre de litiges faisant l'objet de procédures prud'homales.

Le résultat financier 2019 s'élève à 102.522 €.

Mme Christelle SCHERER a ensuite présenté le bilan de société, qui illustre la situation patrimoniale de l'entreprise au 31/12/2019.

Elle a relevé que le montant des créances clients était en baisse par rapport à l'exercice précédent et précise que la ligne « autres créances » concerne la TVA et autres impôts au profit de l'Etat.

Le niveau de trésorerie de l'entreprise est relativement stable.

Suite à une interrogation de M. GUICHARD, Mme SCHERER avait précisé que l'augmentation des charges de fonctionnement s'explique par une augmentation du nombre de contrats intérimaires ainsi qu'une hausse du coût de transport des marchandises.

M. MECKERT a indiqué que les ventes de bouteilles consignées représentent seulement 20 % de l'activité et engendrent des investissements à long terme, notamment pour la fabrication de moules. La durée de vie d'une bouteille en verre est estimée à 10 rotations, avec des répercussions sur les coûts de transports. La société travaille actuellement à la mise en place de circuits logistiques pour la gestion des consignes.

Concernant les perspectives 2020, M. MECKERT a informé le Conseil Municipal que l'impact de la crise sanitaire a été moins fort que ce qu'il craignait, en raison du maintien du fort taux d'exportation de l'eau qui représente 50 % des ventes. Cependant, à l'échelle du Groupe « Moulin des Moines », d'autres secteurs d'activité comme la vente de chocolat ont été fortement touchés.

Suite à une interrogation de M. BONNEVILLE, M. MECKERT a confirmé que l'activité de production de bonbonnes d'eau minérale, qui se fait dans les locaux de l'usine Celtic 1, a été reprise par la société SAS LA SOURCE (auparavant cette activité était gérée par la société EAU d'ALSACE, dont la SAS LA SOURCE était propriétaire à hauteur de 49 % des parts). Les bonbonnes sont donc désormais également commercialisées sous le nom de CELTIC.

M. MECKERT a également informé le Conseil Municipal du rachat du pressoir Junatur implanté à Dossenheim/ Zinsel par le groupe « Moulin des Moines ».

Votre Moment clé

Vos chiffres clés – Compte de résultat



	2019	N-1	Évolution	
Chiffre d'affaires	3 525 598 €	3 515 277 €	+10 321 €	+0,3% →
Ventes + Production réelle	3 513 588 €	3 458 402 €	+55 186 €	+1,6% →
Marge globale	2 238 490 €	1 797 817 €	+440 673 €	+24,5% 🌱
Charges de fonctionnement	641 182 €	525 705 €	+115 477 €	+22%
Impôts et taxes	245 714 €	160 975 €	+84 739 €	+52,6%
Charges de personnel	461 968 €	526 176 €	-64 208 €	-12,2%
Dotations aux amortissements	515 906 €	241 215 €	+274 691 €	+113,9%
Dotations aux provisions	237 241 €	115 539 €	+121 702 €	+105,3%
Résultat d'exploitation	154 414 €	249 799 €	-95 385 €	-38,2%
Résultat financier	-1 932 €	-294 280 €	+292 348 €	+99,3%
Résultat courant	152 482 €	-44 481 €	+196 963 €	
Résultat exceptionnel	-36 017 €	-169 343 €	+133 326 €	+78,7%
Impôt société	13 943 €	239 €	+13 704 €	
Résultat de l'exercice	102 522 €	-214 063 €	+316 585 €	

Vos chiffres clés – Bilan



Bilan	2019	N-1	Evolution
Immobilisations	3 020 631 €	3 436 957 €	-12,1%
Stocks	432 253 €	421 371 €	+2,6%
Acomptes versés	14 400 €		
Créances clients	883 693 €	1 400 840 €	-36,9%
Autres créances	271 158 €	261 862 €	+3,5%
Trésorerie	693 999 €	643 276 €	+7,9%
Total (Actif)	5 316 134 €	6 164 306 €	-13,8%
Capitaux propres	951 655 €	849 134 €	+12,1%
Provisions pour risques et charges	558 981 €	100 580 €	+455,8%
Dettes financières	3 045 791 €	3 463 705 €	-12,1%
Dettes fournisseurs	398 610 €	824 884 €	-51,7%
Autres dettes	361 097 €	926 003 €	-61%
Total (Passif)	5 316 134 €	6 164 306 €	-13,8%



© 2019 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés indépendamment juridiquement distinctes. KPMG France est une membre française du Réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

3

La 2^{ème} partie de la présentation a porté sur les projets de la société.

En termes d'innovations, la SAS LA SOURCE projette de commercialiser à compter de 2021 des bouteilles constituées de rPET, c'est-à-dire constituées de plastique issu d'une 2^{ème} utilisation (bouteilles recyclables et recyclées).

Des capsules en aluminium ont également été développées pour les bouteilles en verre.

Enfin, au niveau de la gamme cosmétique, la société relance la production de brumisateurs.

Concernant les perspectives de ventes, la SAS LA SOURCE mise sur un maintien du niveau d'exportation vers la Chine et la Russie, et envisage de développer les conditionnements en verre pour la Russie. A l'échelle locale, un système de livraisons à domicile est également à l'étude.

La parole a été ensuite cédée à M. Sébastien VINCENT pour une présentation du projet muséographique envisagé dans le cadre d'une démarche de promotion du tourisme industriel.

Le projet serait construit autour d'un parcours ludique et immersif dans les locaux de Celtic 1 sur la thématique « du nuage à la bouteille », avec des fondements narratifs basés sur les traces des Celtes.

L'idée est également de faire du site d'embouteillage un point de départ vers un parcours à travers le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN). Une boutique de vente de produits du terroir et

une offre de restauration seraient des atouts complémentaires et indispensables au montage du projet.

Le projet envisagé est basé sur l'expérience concluante de Boehli qui a créé « la Fabrique à Bretzels ». Le site enregistre des audiences de 20 000 à 25 000 visiteurs par an.

L'échelle du projet n'est pas encore déterminée à ce jour, mais la SAS LA SOURCE souhaite donner l'impulsion de départ et compte sur le soutien de partenaires institutionnels et privés intéressés pour ensuite faire évoluer le projet.

Des sujets plus larges devront être étudiés avec la collectivité, notamment en matière de stationnement, signalétique, etc.

Mme le Maire confirme l'intérêt de la commune pour ce projet et souhaite que sa construction puisse se faire dans le cadre d'une démarche partenariale avec tous les acteurs intéressés, dont notamment la Région, le Département et le PNRVN. Elle indique également qu'une réflexion est en cours au niveau de la municipalité concernant le réaménagement de l'entrée Nord de la Ville. Les moyens financiers de la collectivité ayant été fortement impactés par la crise sanitaire, le programme pluriannuel d'investissement devra cependant être construit en fonction des possibilités de la commune.

Suite à une interrogation de Mme FESSY, il a été précisé que la création d'une boutique, d'un restaurant et d'un parking sont 3 éléments indispensables pour garantir la viabilité du projet. Concernant la partie restaurant, rien n'est arrêté à ce jour, sachant que l'objectif est d'accueillir une clientèle de visiteurs mais aussi des randonneurs ou vététistes. Ainsi la fourniture de repas à emporter pourrait être un plus.

Mme DEFONTAINE s'est notamment interrogée sur l'intérêt des visiteurs qui pourrait être plus difficile à capter sur la thématique de l'eau, en comparaison aux autres sites de tourisme industriel tels La Villa Météor ou La Fabrique à Bretzel, dont les produits sont liés à des découvertes culinaires ou comportent des secrets de fabrication.

Mme ENDERLIN a évoqué la maison de l'eau de Wattwiller, dont la vocation repose plutôt sur du mécénat d'art, organisé à travers une fondation.

En réponse à M. SOMMER, il a été précisé que des composantes écologiques ont été prises en compte, l'un des objectifs étant de développer une conscience écologique. Toutefois le projet s'inscrit bien évidemment également dans une logique économique.

Mme VOGT a par ailleurs estimé qu'il serait intéressant de construire le projet autour de la présence des Celtes en Alsace, en indiquant cependant que la Maison de l'Archéologie ne disposait pas de traces concrètes permettant de l'illustrer. M. SOMMER s'est également interrogé sur la pertinence du choix des références celtes alors que le passé romain de la ville est plus largement connu. Il est précisé que l'axe de la présence des Celtes en Alsace est l'un des éléments de la présentation, mais ne sera pas le seul.

M. GUICHARD s'interrogeant sur le montage financier envisagé, il a été précisé que la SAS LA SOURCE financerait intégralement la phase 1 qui porte sur le projet muséographique. Les projets complémentaires seront à construire avec les financements extérieurs qui pourront être obtenus.

Mme le Maire avait ensuite remercié Messieurs MECKERT et M. VINCENT pour leur intervention, et adressé également ses remerciements à Nicolas MECKERT et Leila SCHMITT pour leur présence lors du Week-end Mondial du Bien-Être, les 19 et 20 septembre dernier.

Mme le Maire rappelle qu'un groupe de travail consacré au projet de développement de tourisme industriel avait été défini avec un certain nombre de conseillers municipaux, et propose de se retrouver début Décembre, avec l'entreprise, pour réfléchir conjointement à ce projet dont l'accent doit être porté sur le développement durable et la préservation des sources.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé Mme le Maire,

Vu les bilans d'exploitation présentés par la Société Celtic,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2019

prend acte :

de la présentation du rapport annuel d'exploitation au titre de l'exercice 2019.

7. Affaires financières et immobilières diverses.

7/1. Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale - Adoption des plans de financement.

Mme le Maire expose :

Faisant suite à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental du Bas Rhin, la Ville de Niederbronn-les-Bains sollicite le soutien du département pour 2 projets au titre du Fond de Solidarité Communale (FSC)

PROJET N°1

Le projet n°1 porte sur un programme de rénovation d'équipements communaux implantés dans la zone de loisirs du Montrouge, à savoir : un gymnase, un bâtiment tribune-vestiaires, et deux terrains de tennis.

A. AMENAGEMENT DE LA FACADE OUEST DU GYMNASSE RUE DES SŒURS

Le gymnase communal situé rue des Sœurs a été construit en 1973 dans le cadre des programmes COSEC. La structure en bois lamellé collé est habillée de panneaux en particules sans isolant et d'un bardage en bardeaux bitumineux. La façade côté ouest, très exposée aux intempéries, est fragilisée et nécessite une rénovation complète.

Les travaux consistent à renforcer la structure bois existante, d'y intégrer une isolation par panneaux rigides en laine de bois d'une épaisseur de 100mm et de traiter le parement extérieur du pignon en bardage métallique pour les parties basses et hautes, avec intégration d'un bandeau en bois traité autoclave. Une pose d'un lattage en bois à claire voie est envisagée en face intérieure du pignon pour protection des chocs de ballons.

L'estimation du projet se décompose en deux parties :

- Dépose du bardage existant, renforcement de l'ossature, bardage extérieur en bois et protection intérieure pour un montant estimatif de 54 514,00 € HT
- bardage métallique extérieur (parties basse et haute) avec tôles de rives, finitions en faitage et murs latéraux, isolation intérieure et tous travaux accessoires pour un montant estimatif de 30 430,00 € HT

Le montant total des travaux est estimé à 84 944,00 € HT, soit 101 932,80 € TTC.

Le début des travaux est programmé à l'automne 2020 pour une question d'urgence.

B. COUVERTURE DE LA COURSIVE DE LA TRIBUNE DU STADE

Le bâtiment Tribune-vestiaires du stade du Montrouge comprend une partie couverte en tôle métallique et des cheminements périphériques avec escaliers et coursive en béton armé recouvert d'une étanchéité en résine synthétique.

L'état dégradé de cette étanchéité provoque des infiltrations d'eau à travers la dalle béton et nécessite une réfection. La durée de vie d'un complexe d'étanchéité étant limité à une vingtaine d'année et vu l'exposition aux intempéries et la circulation piétonne, il est envisagé de mettre en œuvre sur la coursive et les escaliers une structure métallique vitrée en partie latérale et couverte de tôle en toiture.

L'ensemble des travaux est estimé à 79 540,40 € HT, soit 95 448,48 € TTC.

Le planning prévisionnel d'exécution est fixé au printemps 2022.

C. RENOVATION DE 2 TERRAINS DE TENNIS

Les travaux envisagés font suite au diagnostic de l'état des courts réalisé en 2019 par le Fédération Française de Tennis, sur demande conjointe du club et de la commune, cette dernière étant propriétaire des infrastructures.

Il est envisagé de réaménager deux terrains de tennis pour permettre aux utilisateurs de pratiquer dans des conditions optimales. Il s'agit de réaliser de nouvelles surfaces de jeux plus sécurisantes et polyvalentes, mais aussi de réduire les coûts d'entretien des équipements. Le premier court situé en extérieur, actuellement en terre battue, serait transformé en terre artificielle.

Le montant des travaux est estimé selon devis à 30 575,20 € HT soit 36 690,24 € TTC. Le deuxième court situé en intérieur, actuellement en gazon synthétique, serait transformé en moquette. Le montant des travaux est estimé selon devis, à 22 703,00 € HT soit 27 243,60 € TTC.

L'investissement global s'élèverait ainsi à 53 278,20 € HT, soit 63 933,84 € TTC.

Pour cette opération, le planning prévisionnel d'exécution est fixé au printemps 2021.

Il est précisé que ce dossier a également fait l'objet d'une demande de soutien auprès de la Ligue de tennis Grand Est. Le dossier est en cours d'instruction par leurs services.

Le programme de travaux n°1 portant sur la rénovation des équipements sportifs de la zone de loisirs du Montrouge est estimé à un montant global de 217 762,60 € HT, soit 261 315,12 € TTC.

La demande de soutien financier déposée auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communal, basée sur un taux d'intervention de 20%, porte sur un montant de 43 552,52 €.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Travaux éligibles HT - Tranche A - Tranche B - Tranche C	84 944,00 €	CD67 - FSC (20 % / Tranches A, B et C)	43 552,52 €
	79 540,40 €	LIGUE DE TENNIS GRAND EST (Pour travaux tranche C uniquement / taux d'intervention non connu à ce jour)	0,00 €
	53 278,20 €	Autofinancement	174 210,08 €
TOTAL HT	217 762,60 €	TOTAL HT	217 762,60 €
TVA 20%	43 552,52 €	Autofinancement TVA 20%	43 552,52 €
TOTAL TTC	261 315,12 €	TOTAL TTC	261 315,12 €

PROJET N°2

Le second projet porte sur un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public.

Réalisé sur plusieurs décennies, le réseau actuel couvre l'ensemble de la commune et comprend plus de mille points lumineux. Les lampadaires existants sont équipés de lanternes de générations et de technologies plus ou moins anciennes, énergivores et émettant de la pollution lumineuse.

Le projet consiste à remplacer les lanternes suivantes :

- Toutes celles équipées d'ampoules à iode métallique (consommation importante et durée de vie assez courte), soit 95 unités situées au centre-ville.
- Une partie des lanternes « boules » (pollution lumineuse importante et délai réglementaire de suppression fixé à 2025), soit 120 unités situées dans le parc du golf sur pistes, rue des acacias, route de la lisière, parking piscine et le quartier résidentiel du Heidenkopf.

Les travaux et le planning d'intervention se décomposent comme suit :

Année 2020

Remplacement des lanternes du centre -ville, soit :

- 13 unités Avenue de la Libération,
- 16 unités rues Leclerc et Romains,
- 23 unités Avenue Foch et parking Jean Marchi,
- 7 unités rue Eppinger,
- 21 unités rue De Gaulle,
- 15 unités rue de la République

pour un montant total de **48 185.46 € HT**, soit **57 822.55 € TTC**.

Le démarrage des travaux de la tranche 2020 étant envisagé à l'automne.

Année 2021

Remplacement des lanternes « boules » 1^{ère} tranche, soit :

- 22 unités au parc du mini golf,
- 12 unités rue Suzanne De Dietrich,
- 12 unités rue Claude Pagnier,
- 9 unités rue Nicolas Henrich,
- 2 unités rue Philippe 5 de Hanau,
- 2 unités rue Jean d'Andernach,
- 5 unités rue Adolphe Malye,
- 16 unités rue des Acacias

pour un montant total de **43 682.73 € HT**, soit **52 419.28 € TTC**.

Année 2022

Remplacement des lanternes « boules » 2eme tranche, soit :

- 17 unités Place de l'hôtel de Ville,
- 23 unités Route de la Lisière et Parking de la piscine

pour un montant total de **23 489.96 € HT**, soit **28 187.95 € TTC**.

L'ensemble du projet représente une dépense de 115 358,15 € HT soit 138 429,78 € TTC.

La subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental, est basée sur un **taux d'intervention de 20%**, correspondant à une aide d'un montant de **23 071,63 €**.

Il est précisé que la tranche 2020 du projet a également fait l'objet d'une demande de soutien auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux 2020, et qu'une aide correspondant à 27,19 % des travaux a été obtenue.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Travaux éligibles HT		ETAT – DETR 2020 (27,19 % / Tranche 2020)	13 100,00 €
- Tranche 2020	48 185,46 €	CD 67 - FSC (20 % / Tranches 2020 à 2022)	23 071,63 €
- Tranche 2021	43 682,73 €	Autofinancement	79 186,52 €
- Tranche 2022	23 489,96 €		
TOTAL HT	115.358,15 €	TOTAL HT	115.358,15 €
TVA 20%	23 071,63 €	Autofinancement TVA 20%	23 071,63 €
TOTAL TTC	138.429,78 €	TOTAL TTC	138.429,78 €

Mme le Maire revient sur l'échange en commissions réunies concernant l'équilibre de la section de fonctionnement et précise qu'un rendez-vous doit avoir lieu le 14 octobre prochain avec le Sous-Préfet, pour évoquer les pertes plus que conséquentes enregistrées suite à la crise sanitaire. La prochaine Commission des Finances permettra de faire un point sur la situation financière de la commune ainsi qu'un retour sur l'échange avec le Sous-Préfet.

Concernant l'éclairage public, pour lequel des informations complémentaires avaient été sollicitées Mme le Maire explique que la commune a entrepris un programme de remplacement des anciennes ampoules très énergivores par des LEDS.

Actuellement, dans les quartiers encore équipés d'anciennes ampoules, un lampadaire sur deux, voire sur trois, est allumé. C'était le cas pour la Route de Reichshoffen. Entretemps, les lampadaires ont été équipés de LEDS, et pour assurer une sécurité lumineuse sur cet axe principal, il avait été décidé d'allumer tous les lampadaires.

La Commission Développement Durable sera amenée à réfléchir à une nouvelle stratégie et continuer à travailler sur les améliorations à apporter à l'éclairage public de la commune, notamment en matière d'intensité lumineuse.

Mme MELLON souhaiterait des éléments qui garantissent le respect de la biodiversité, et que ce point soit rediscuté en Commission Développement Durable pour évoquer les différentes solutions techniques actuelles (capteurs dans la route, etc...) afin d'être au top de la biodiversité.

Mme le Maire rappelle qu'une Commission Développement Durable est prévue le 19 octobre prochain pour définir la feuille de route qui permettra de travailler et d'échanger sur les différents sujets (trames noire, verte, bleue), et que les 6 ans de mandat ne seront pas de trop.

En réponse à Mme MELLON qui estime que les leds ne sont pas nécessaires, Mme le Maire rappelle qu'il y a une obligation réglementaire de changer les ampoules à iode métallique. Si la commune ne présente pas ce projet au titre du Fonds de Solidarité Communale, les fonds seront perdus.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation des travaux proposés, et qu'il est tout à fait possible d'en rediscuter, sachant que beaucoup de travail a déjà été réalisé sur ce sujet par le passé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de solliciter la participation financière du conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale pour les 2 opérations envisagées, à savoir :

- le programme de travaux n°1 portant sur la rénovation des équipements sportifs de la zone de loisirs du Montrouge pour un montant global de 217 762,60 € HT, soit 261 315,12 € TTC,
- et le programme n°2 portant sur la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 115 358,15 € HT soit 138 429,78 € TTC.

b) d'approuver les plans de financement des 2 opérations tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

c) de charger Mme le Maire de déposer les dossiers correspondants auprès de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

7/2. Affaires financières – Lancement d'une consultation en vue du renouvellement d'un contrat de ligne de trésorerie sur le budget annexe lotissement Forêt.

Dans le cadre du préfinancement des travaux de viabilisation du lotissement de la Forêt, une ligne de trésorerie a été souscrite auprès de la Caisse d'Épargne en date du 16 décembre 2019.

Le contrat, qui arrivera à son terme le 15 décembre prochain, est actuellement mobilisé à hauteur de 260.000,00 €. En cas de non renouvellement à l'échéance, le montant débloqué à ce jour devra être intégralement remboursé.

La cession du lot N°6, conclue en date du 14 septembre pour un montant de 38.055 € HT devrait permettre de procéder à un remboursement partiel des fonds.

La situation financière du budget annexe restant tout de même déficitaire, il est proposé de lancer une consultation en vue de la reconduction du contrat de ligne de trésorerie, selon les critères suivants :

- Montant : 300 000.00 €
- Index et taux : Euribor 3 mois
- Marge sur taux
- Commission d'engagement
- Commission de non utilisation

Mme le Maire précise que l'attribution du contrat se fera lors de la séance du Conseil Municipal du mois de Novembre prochain.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser Mme le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires en vue du renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget annexe lotissement Forêt, sur la base des conditions financières suivantes :

- Montant : 300 000.00 €
- Index et taux : Euribor 3 mois
- Marge sur taux
- Commission d'engagement
- Commission de non utilisation

7/3. Affaires financières - Révision des tarifs de fermages.

Mme le Maire expose :

Chaque année, il y a lieu de déterminer le prix de location des terrains communaux non soumis au statut de fermage.

Depuis la loi de modernisation agricole du 27 Juillet 2010, l'actualisation annuelle est calculée sur la base d'un indice désormais national et non plus départemental.

Cette disposition s'applique aux baux en cours.

Par référence à l'arrêté ministériel du 16 Juillet 2020, l'indice des fermages s'établit à **105,33** soit une variation des fermages 2020 de **+ 0,55 %** par rapport à l'indice de l'année 2019 (104,76).

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par rapport à la note de présentation du 18 Septembre 2020 ;

Vu la loi de modernisation agricole du 27 Juillet 2010 instaurant un nouveau mode d'indexation des fermages, basé sur un indice désormais national ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 Juillet 2020 constatant pour l'année 2020 l'indice national des fermages ;

Considérant la valeur de l'indice des fermages de 105,33 au 16 Juillet 2020, date de parution, soit une variation de **+ 0,55 %** par rapport à celle de 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 18 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

l'application de la variation de l'indice, soit une variation de **+ 0,55 %** en 2020, correspondant à un prix de l'are pour la location des terrains communaux non soumis au statut de fermage de **0,82 € pour 2020** (pm : 0,79 € pour 2010 - 0,81 € en 2011 - 0,83 € en 2012 - 0,85 € en 2013 - 0,86 € en 2014 - 0,87 € en 2015 - 0,86 en 2016 - 0,84 € en 2017 – 0,81 € en 2018 – 0,82 € en 2019) ;

prend acte :

que par application de la règle d'arrondi à deux chiffres après la virgule, le prix à l'are appliqué reste identique à l'année précédente.

7/4. Fixation des tarifs de vente ou d'achat de terrains communaux.

Mme le Maire expose :

Par délibération du 12 Septembre 2016, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente ou d'achat de terrains en fonction du zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de l'adoption du PLUi modifié par la Communauté de Communes le 21 Septembre dernier, il convient d'actualiser la dénomination des zonages comme suit :

Zonages PLU	Zonages PLUi
A AC	A : Zone agricole inconstructible AC1 : exploitations agricoles et leurs extensions AC2 : zones de développement des exploitations agricoles
N	N : Zone naturelle inconstructible NH : constructions isolées NL : stand de tir
UA	UA : centre ancien UAp : secteur de Jaegerthal UA1 : parties du centre ancien en fond de vallée ou vallon
UB	UB : développements récents UB1 : terrains situés sous la côte altimétrique 210 UB2 : secteur d'activité à proximité de la gare
UC	UBa : secteur en assainissement autonome
UE	UE : équipements publics ou d'intérêt général UE1 : Cimetière Militaire et Centre International de Rencontre
UJ	UJ : secteurs de jardins (fonds de parcelles)
UT	UT : Camping

UX	UX : secteurs d'activités (zones et sites industriels, artisans ou commerciaux et leurs extensions
UXa	UX1 : usine CELTIC
UXb	UX2 : zone d'activités du Sandholz
UXc	UX2
UXc1	UX2
1AU	1AU : secteur de développement de l'habitat
1AU1	1AU1
1AU2	1AU2
1AUZ	1AUZ : ZAC du Gries
1AUE	1AUE : secteur de développement des équipements publics ou d'intérêt général
1AUT	non repris
-	1AUX : développement des zones d'activités
2AUX	2AUX
2AUT	2AUT : secteur destiné au développement d'activités ou d'hébergements touristique
2AUZ	2AUZ : ZAC du Gries

Un extrait des dispositions générales du règlement du PLUi avec les explications concernant les répartitions des secteurs avait été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme le Maire précise que la seule actualisation tarifaire porte sur le prix de l'are du terrain non viabilisé ou attenant à un terrain viabilisé (zone UA et UB), qui passe de 6.000 € TTC à 7.000 € TTC pour correspondre aux tarifs qui ont cours actuellement.

ZONES U (zones constructibles)

***UA et UB (habitation principalement) : UA – UAp – UA1 – UB – UB1 et 2**

-terrain viabilisé en lotissement (TVA sur marge) ou hors lotissement (TVA normale) : 12.000 € TTC /are
ou réduction à 10.000 € TTC/are

-terrain non viabilisé ou attenant à un terrain viabilisé : **7.000 € TTC/are**

-fraction de parcelle en délaissé ou pour alignement de voirie : 1.500 € TTC/are

***UBa (assainissement autonome nécessaire) :**

-terrain viabilisé : 9.000 € TTC/are ou réduction à 8.000 € TTC/are

-terrain non viabilisé ou attenant à un terrain viabilisé : 4.000 € TTC/are

-fractions de parcelle en délaissé ou pour alignement de voirie : 1.000 € TTC/are

***UJ (constructible pour des annexes) : 800 € TTC/are**

***UX (industrie, commerce, artisanat) : UX1 – UX2 : 3.000 € TTC/are**

***UE (Equipement public) : UE – UE1 : à définir au cas par cas en fonction du projet**

***UT (Camping) : à définir au cas par cas en fonction du projet**

ZONES AU (Zones à Urbaniser sous forme d'opération d'Aménagement)

***1 AU (1,2 et Z) ; 1AUE ; 1AUT ; 1AUX ; 2AU (X,T et Z) :** 350 € TTC/are

ZONE A (Zone agricole) : A – AC1 – AC2 A : 45 € TTC/are
AC1 et 2 : 800 € TTC/are

ZONE N (Zone Naturelle) : N – NH – NL N : 45 € TTC/are
NH et NL : 3 000€ TTC/are

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 19 Septembre 2020,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'actualiser la dénomination des zonages en adéquation avec le PLUi adopté par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, comme présenté ci-dessus ;

b) de définir les prix de vente ou d'achat des terrains comme présenté ci-après :

ZONES U (zones constructibles)

***UA et UB (habitation principalement) : UA – UAp – UA1 – UB – UB1 et 2**

-terrain viabilisé en lotissement (TVA sur marge) ou hors lotissement (TVA normale) : 12.000 € TTC /are
ou réduction à 10.000 € TTC/are

-terrain non viabilisé ou attenant à un terrain viabilisé : 7.000 € TTC/are

-fraction de parcelle en délaissé ou pour alignement de voirie : 1.500 € TTC/are

***UBa (assainissement autonome nécessaire) :**

-terrain viabilisé : 9.000 € TTC/are ou réduction à 8.000 € TTC/are

-terrain non viabilisé ou attenant à un terrain viabilisé : 4.000 € TTC/are

-fractions de parcelle en délaissé ou pour alignement de voirie : 1.000 € TTC/are

***UJ (constructible pour des annexes) :** 800 € TTC/are

***UX (industrie, commerce, artisanat) : UX1 – UX2 :** 3.000 € TTC/are

***UE (Equipement public) : UE – UE1 :** à définir au cas par cas en fonction du projet

***UT (Camping)** : à définir au cas par cas en fonction du projet

ZONES AU (Zones à Urbaniser sous forme d'opération d'Aménagement)

***1 AU (1,2 et Z) ; 1AUE ; 1AUT ; 1AUX ; 2AU (X,T et Z)** : 350 € TTC/are

<u>ZONE A (Zone agricole) : A – AC1 – AC2</u>	A : 45 € TTC/are
	AC1 et 2 : 800 € TTC/are
<u>ZONE N (Zone Naturelle) : N – NH – NL</u>	N : 45 € TTC/are
	NH et NL : 3 000€ TTC/are

b) de définir au cas par cas et en fonction du projet présenté, le prix de l'are du terrain situé en zonages UE et UT du PLUi.

7/5. Cession d'un terrain de construction au lieu-dit "Schwartlaeng" / Faubourg des Pierres.

Mme le Maire expose :

La Ville de Niederbronn-les-Bains a pu acquérir en 2018 la parcelle 304/25 – Section 18 au lieu-dit Schwartzlaeng d'une surface de 3,12 ares, classée en zonage Ub.

Cette parcelle avait été regroupée avec des parcelles communales (N° 286 – 290 et 293 d'une contenance globale de 5,61 ares) situées en contrebas, afin d'obtenir un terrain de construction d'une surface globale de 8,73 ares, non viabilisé.

M. Erdal KARAER et Mme Alexia BUSCH, domiciliés à Niederbronn-les-Bains, ayant fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce terrain, il est proposé au Conseil Municipal d'y réserver une suite favorable, au prix de 7.000,00 € T.T.C. de l'are, soit un prix de vente de 61.110,00 € TTC pour 8,73 ares, frais de géomètre éventuels, de notaire, et de viabilisation à leur charge.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu la proposition d'acquisition en date du 02 Août 2020 présentée par M. KARAER et Mme BUSCH,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Septembre 2020, portant fixation des prix d'achat et de vente des terrains communaux ;

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de céder à M. Erdal KARAER et Mme Alexia BUSCH, domiciliés 26, rue de la Concorde à Niederbronn-les-Bains, le terrain de construction formé par les parcelles suivantes :

Références des parcelles	Zonage	Contenance en ares	Prix de l'are T.T.C.	Prix T.T.C.
Section 18 – N° 286/23	Ub	1,51	7.000,00 €	10.570,00 €
Section 18 – N° 290/27		1,90		13.300,00 €
Section 18 – N° 293/26		2,20		15.400,00 €
Section 18 – N° 304/25		3,12		21.840,00 €
Totaux		8,73		61.110,00 €

d'une contenance globale de 8,73 ares, moyennant un prix de vente de 61.110,00 € T.T.C., frais de Géomètre éventuels, de Notaire, et de viabilisation à charge des acquéreurs ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

7/6. Demande de subvention d'équipement – Association les Amis de la Chapelle du Wasenberg.

Mme le Maire expose :

L'Association Les Amis de Notre Dame du Wasenberg sollicite le soutien financier de la commune pour des travaux de rénovation des menuiseries extérieures du bloc sanitaire situé à la chapelle.

Les investissements suivants sont envisagés :

- Remplacement de 3 soufflets
- Remplacement de 2 portes d'entrée

l'ensemble pour un montant de 1.555,07 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Association Les Amis de Notre Dame du Wasenberg en date du 26 août 2020 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention d'investissement de 155,51 € à l'Association Les Amis de Notre Dame du Wasenberg, correspondant à 10 % du montant des investissements envisagés pour les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du bloc sanitaire, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

prend acte :

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2020, une enveloppe de réserve d'un montant de 500,00 € étant prévue au chapitre 204 - Subventions d'équipement versées.

7/7. Organisation des manifestations à caractère touristique – Actualisation des tarifs.

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la reprise par la Ville de l'organisation des manifestations à caractère touristique depuis le 1^{er} janvier 2020, le Conseil Municipal avait instauré applicables au titre de l'occupation du domaine public et de la mise à disposition du matériel aux artisans et exposants dans le cadre du Marché de Pâques, du Marché des Producteurs, du Marché de Noël et de la Nuit Artisanale.

Les tarifs instaurés pour 2020 reprenaient ceux pratiqués par l'Office du Tourisme en 2019.

Des informations complémentaires de l'Office du Tourisme par rapport aux tarifs spécifiques et dégressifs pratiqués pour le Marché de Noël, et le Marché du Terroir attenant, nécessitent l'actualisation de la liste des tarifs :

Marché de Noël :**Dans le cas où l'artisan ne participe qu'un seul week-end :**

- 1^{er} week-end de l'Avent : 55,00 € (prix légèrement plus élevé en raison de l'ouverture le vendredi soir)
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} week-end de l'Avent : 50,00 €

L'artisan participe pendant 2 week-end :

- 1^{er} WE de l'Avent + le 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} : 90,00 €
- 2^{ème} + 3^{ème} ou 3^{ème} + 4^{ème} : 80,00 €

L'artisan participe pendant 3 week-end :

- Les 3 premiers / les 3 derniers WE : 110,00 €

L'artisan participe aux 4 week-end : 130,00 €

Les tarifs s'entendent pour un week-end complet (samedi et dimanche...et vendredi pour le 1^{er} week-end), sachant qu'il est difficilement gérable d'attribuer un chalet à 2 artisans différents sur un même week-end, notamment en raison de la mise en place de la décoration des chalets, et que la fréquentation est généralement plus importante les dimanches que les samedis.

Marché du Terroir de Noël :

40,00 € le week-end (sans chalet ni équipement - les participants disposeront de leur propre matériel d'exposition).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'instaurer les tarifs relatifs au Marché de Noël 2020, comme suit :

Périodicités	Tarifs proposés	Observations
Participation 1 week-end - 1 ^{er} week-end de l'Avent - 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} week-end de l'Avent	55,00 € 50,00 €	- du Vendredi soir au Dimanche - uniquement Samedi et Dimanche
Participation 2 week-end - 1 ^{er} week-end de l'Avent + le 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} - 2 ^{ème} + 3 ^{ème} ou 3 ^{ème} + 4 ^{ème}	90,00 € 80,00 €	du Vendredi soir au Dimanche pour le 1 ^{er} week-end de l'Avent / samedi et Dimanche pour les autres
Participation à 3 week-end - les trois premiers ou les trois derniers	110,00 €	du Vendredi soir au Dimanche pour le 1 ^{er} week-end de l'Avent / samedi et Dimanche pour les autres
Participation aux 4 week-end	130,00 €	du Vendredi soir au Dimanche pour le 1 ^{er} week-end de l'Avent / samedi et Dimanche pour les autres
Marché du Terroir de Noël	40,00 €	Le week-end (utilisation du matériel d'exposition-vente propre aux participants)

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7/8. Plan prévisionnel de mise en vente des logements de l'immeuble 1 rue Sœur Eppinger par la CDC Habitat – Demande d'avis.

Mme le Maire expose :

La CDC HABITAT souhaitant entreprendre courant 2021, la cession des 9 logements de l'immeuble 1, rue Sœur Eppinger, l'avis de la Ville de Niederbronn-les-Bains est sollicité sur le plan prévisionnel de mise en vente conformément aux dispositions de la Convention d'Utilité Sociale.

La mise en vente des logements s'inscrit dans le cadre des articles L.443-11 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat, visant notamment à favoriser l'accès à la propriété des locataires de statut HLM.

Les logements seront proposés prioritairement aux locataires occupants, et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires HLM (sous plafonds de ressources) de logements dans le département.

Afin de garantir la pérennité du bâti aux futurs acquéreurs, une analyse des travaux nécessaires dans les logements et parties communes est réalisée. Dans le cas présent, des travaux de remplacement des menuiseries extérieures, des cumulus électriques, de réfection des parties communes et de façade sont envisagés.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au plan prévisionnel de cession des 09 logements.

Dans le cadre du large échange lors des Commissions Réunies à propos des travaux d'économies d'énergie, Mme le Maire souhaite apporter un complément d'informations suite aux réponses apportées par la Groupe CDC Habitat aux questions qui lui ont été soumis :

- Quelle est la performance énergétique de l'immeuble à ce jour, et quelle est la position de la CDC s'il y a des travaux à faire dans ce cadre ?

Le bâtiment est en DPE D. S'agissant d'un immeuble collectif, et avant sa mise en vente, la politique du Groupe CDC Habitat est de réaliser des travaux sur les parties communes du bâtiment et dans les logements afin d'en améliorer ses performances énergétiques.

L'objectif de ces travaux est d'éviter à la future copropriété de gros travaux sur les parties communes pendant les 15 prochaines années.

Les travaux prévus sont : le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des cumulus électriques, la réfection des parties communes, et la réfection de la façade par une isolation thermique par l'extérieur.

Ces éléments, nouveaux pour certains, répondent au questionnement par rapport à la vente de logement à de potentiels propriétaires ou anciens locataires qui pourraient se retrouver avec une charge financière importante au niveau des frais d'énergie.

M. SOMMER remercie le bailleur pour les réponses apportées. Les travaux réalisés sur les façades permettront de passer d'un DPE D à C. Il trouve dommage que le bailleur n'envisage pas de mettre des chaudières gaz individuelles, financées par l'Etat à hauteur de 1.250 € / logement, à la place des radiateurs électriques. Le remplacement des cumulus électrique est à noter, mais il n'apporte pas d'amélioration au niveau de la performance énergétique.

Mme le Maire précise qu'il est important en cas de cession de logements sociaux, que cette attention soit portée aussi au niveau des travaux de rénovation énergétiques pour ne pas transmettre de logements énergivores.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu la demande de la Direction Interrégionale de CDC HABITAT en date du 04 Août 2020,

Vu l'article L.445-1, L.443-11 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide par 21 voix pour - 5 abstentions

(M. SOMMER – Mme MELLON – M. GUICHARD – Mme DEFONTAINE – M. GRIESMAR)

a) d'émettre un avis favorable au plan prévisionnel de mise en vente des 09 logements collectifs de la Résidence EPPINGER – 1, rue Sœur Elisabeth Eppinger à Niederbronn-les-Bains, présentée par CDC HABITAT, prioritairement aux locataires occupants, et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires de logements HLM domiciliés dans le département ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

7/9. Indemnisation des dégâts de sangliers sur parcelles agricoles situées hors du domaine chassable – Décision budgétaire modificative au Budget Principal.

Mme le Maire expose :

La Ville est sollicitée par M. SCHLEIFFER d'Uhrwiller, qui exploite des parcelles agricoles d'une surface de 3,65 ha (3,33 ha en culture et 0,39 ha de bandes enherbées) situées entre la Rue de la Vallée et la Rue du Faisan, pour une indemnisation des dégâts de sangliers subis en 2019 et 2020.

Tout exploitant qui a subi des dégâts nécessitant une remise en état ou entraînant une perte agricole peut réclamer une indemnisation à la Fédération des chasseurs, ou à la collectivité lorsque les parcelles cultivées ne sont pas situées dans le domaine chassable, ce qui est le cas.

Au moment de la renégociation des baux de chasse, le locataire sortant avait souhaité que ces parcelles soient retirées du domaine chassable compte-tenu de la proximité immédiate des habitations, empêchant toute action de chasse.

Malgré la clôture mis en place en lisière de forêt, les sangliers ont régulièrement causé des dégâts.

Au titre de 2019, 2,17 ha de plantations de maïs denté ont été concernés par des dégâts de sangliers. L'estimateur du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin a estimé la perte de récolte à 18,445 tonnes (rendement de 85 kg à l'are). Sur la base du barème 2019 des denrées

agricoles établi par la Commission Départementale d'Indemnisation, le montant de l'indemnisation porte sur un montant de 2.455,03 € (133,10 €/tonne x 18,445 t).

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la demande d'indemnisation, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires par le biais d'une décision budgétaire modificative pour procéder à la liquidation :

Section de fonctionnement :

- Dépenses – Article 678 – Fonction 833 : + 2.500,00 €
- Dépenses – Article 6241 – Fonction 833 : - 2.500,00 €

Le barème 2020 des denrées agricoles n'étant pas encore disponible, l'indemnisation pour les dégâts subis en 2020 (perte de récolte de blé estimée à 19,52 tonnes), sera traitée ultérieurement.

Mme le Maire fait part de la réflexion engagée avec l'exploitant pour la mise en culture de la parcelle avec de la Silphie, plante ne convenant pas aux sangliers en raison de la forte densité au sol, ce qui n'exonèrera cependant pas le locataire de la chasse d'exercer une pression plus importante sur ce secteur précis.

Cette nouvelle culture pourrait être une belle parcelle test, qui à ce jour n'est pas plantée en Alsace mais qui a déjà des adeptes notamment dans les Vosges et en Allemagne. L'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'agriculteur sur le terrain pourra se présenter au Printemps prochain une fois que la plantation sera faite.

Mme le Maire rappelle qu'il sera important de soutenir l'exploitant dans cette démarche nouvelle, car le coût de la semence est de l'ordre de 1500 € de l'hectare contre 150 € pour le maïs, mais que l'investissement vaut le coût pour promouvoir une agriculture raisonnée et respectueuse de la biodiversité.

Mme FESSY s'interrogeant à propos de l'indemnisation et du nouveau mode de culture, Mme le Maire précise qu'il s'agit de la première sollicitation enregistrée à l'encontre de la commune car les parcelles concernées ne figurent pas dans le domaine chassable, et que l'introduction de la Silphie résulte de l'échange avec l'exploitant qui utilisait des pesticides sur cette parcelle.

M. SOMMER souhaite féliciter l'agriculteur pour vouloir utiliser cette plante, mais il trouve dommage qu'il n'ait pas pensé à mettre une clôture en place.

Mme le Maire précise qu'une clôture est en place, mais que les sangliers trouvent moyen de la contourner. Une des solutions proposées était de remplacer la clôture, sans aucune garantie que les sangliers ne repassent ailleurs.

En réponse à une interrogation de Mme DEFONTAINE, Mme le Maire rappelle que l'indemnisation se fait sur la base des dégâts constatés. Il s'agit d'un sujet d'actualité compte-tenu de la régularité des dégâts occasionnés, et du nombre de sangliers non tirés par les chasseurs.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu la demande d'indemnisation de M. SCHLEIFFER, exploitant agricole,

Vu l'estimation des dégâts, et le barème d'indemnisation 2019 du FIDS67,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide par 19 voix pour

1 voix contre (Mme DEFONTAINE par rapport à l'indemnisation)

6 abstentions (M. FUND – M. AY – Mme MELLON – M. SOMMER - M. GUICHARD – M. GRIESMAR)

a) de procéder à l'indemnisation de la perte sur récolte de maïs denté suite aux dégâts de sangliers subis par l'exploitant agricole M. SCHLEIFFER de Uhrwiller en 2019 sur les terrains situés au lieu-dit Sauermatt, pour un montant de 2.455,03 € (133,10 €/tonne x 18,445 t) ;

b) d'adopter la décision budgétaire modificative n°3 au budget principal de l'exercice 2020, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses – Article 678 – Fonction 833 : + 2.500,00 €
- Dépenses – Article 6241 – Fonction 833 : - 2.500,00 €

nécessaire pour la liquidation de l'indemnisation ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération ;

prend acte :

que la perte de récolte de blé constatée en 2020, fera l'objet d'une nouvelle décision d'indemnisation de l'exploitant agricole, dès que le barème d'indemnisation du FIDS au titre de 2020 aura été publié.

7/10. Suppression de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et la restitution des cautions déposées au titre des badges d'accès à l'abri à vélos sécurisé de la gare SNCF.

Mme le Maire expose :

Par délibération du 17 Décembre 2007, la commune a autorisé l'implantation sur le domaine public communal d'une halte éco-durable composée d'un abri voyageurs et d'un abri à vélos sécurisé,

l'accès à ce dernier se faisant par un système de badges délivrés aux usagers contre remise d'une caution d'un montant de 15 €.

Afin de faciliter la distribution des badges, il avait été proposé de l'organiser en Mairie en créant une régie de recettes et d'avances dédiée.

Ce dispositif a fonctionné jusqu'au 1^{er} Avril 2014, date à laquelle la SNCF a instauré de nouvelles modalités d'accès en utilisant les cartes d'abonnement TER (dans un premier temps ALSEO et actuellement SIMPLICITES).

A ce jour 18 badges n'ont toujours pas été restitués, pour une valeur totale de 270,00 €.

Considérant la fin du dispositif depuis plusieurs années, le maintien de la régie de recettes et d'avances ne se justifie plus. Par conséquent, sa suppression est proposée au Conseil Municipal.

Compte tenu du délai de prescription applicable aux dettes des collectivités territoriales, il convient de comptabiliser les cautions non remboursées à l'article 678 du budget de la collectivité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 22 Septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 Mai 2008 et l'arrêté n°71 du 21 Mai 2008, portant instauration de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et la restitution des cautions déposées au titre des badges d'accès à l'abri vélos,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire en date du 17 Septembre 2020,

Considérant la fin du dispositif et la prescription des dettes au profit de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de supprimer la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et la restitution des cautions déposées au titre des badges d'accès à l'abri vélos sécurisé de la gare SNCF, avec effet immédiat ;
- b) l'encaissement au profit de la commune, des cautions non réclamées à ce jour ;
- c) de charger Mme le Maire de mettre fin aux fonctions des régisseurs et mandataires nommés auprès de la régie ;

d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

8. Redynamisation des Bourgs Centre – Comité de Pilotage.

Avant de passer à l'exposé des motifs, Mme le Maire s'excuse d'avoir dû reporter les Commissions Réunies du 15 Septembre dernier.

Lors de la séance du 15 Juin dernier, le Conseil Municipal avait créé un certain nombre de comités de pilotages, chargés de préparer d'une manière plus approfondie des dossiers ou projets particuliers, dont notamment celui consacré à la redynamisation des bourgs centres lié à l'habitat, les services à la personne, et le commerce de proximité.

Ce Comité, qui a vocation à mettre en œuvre des actions en partenariat avec les élus de Reichshoffen et les représentants des commerces locaux, est composé à ce jour des membres suivants :

- Mme le Maire,
- M. Bruno WALD, Adjoint au Maire
- M. Christian KOTLENGA, Conseiller Municipal délégué.

Compte-tenu des propositions d'axes de redynamisation proposées par l'étude du Cabinet LESTOUX, et du travail de priorisation des actions à mener (communes entre les deux communes, et celles spécifiques à Niederbronn-les-Bains), il est proposé d'en augmenter le nombre des membres.

Les candidats sont :

- **M. Jean-Pierre BONNEVILLE, Adjoint au Maire**
- **M. Thierry SCHNEIDER, Conseiller Municipal Délégué**
- **Mme Marianne MELLON**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de modifier la composition du Comité de Pilotage Redynamisation Bourgs Centre, en portant le nombre de membre de 3 à 6 membres ;

b) de désigner les nouveaux membres comme suit :

- M. Jean-Pierre BONNEVILLE, Adjoint au Maire
- M. Thierry SCHNEIDER, Conseiller Municipal Délégué
- Mme Marianne MELLON

9. Divers et communications.

COMMUNICATIONS

1. **Mme le Maire donne quelques résultats du contrôle effectué par les Ambassadeurs du Tri du SMICTOM :**
 - La qualité du tri sur notre commune a été contrôlée le 14 Août 2020 et 107 bacs ont été vérifiés.
 - Il y a eu 8 refusés à la collecte, soit 7,5 % de bacs non conformes
 - La performance du tri sur tout le territoire était de 8,7 % en 2019.
 - Les erreurs les plus fréquentes du jour : films, barquettes, sachets plastiques, mouchoirs, essui -tout, coton et serviette hygiénique, bouteille en verre, masque jetable, cabas, ferrailles, polystyrènes.
2. **Mme le Maire rappelle l'annulation de la rencontre avec les élus de Bad-Schönborn prévue initialement le 3 Octobre 2020, reportée en 2021**
3. **Informations relatives à des formations en ligne à l'attention des élus**
4. **Informations au sujet des subventions pour la replantation d'arbres fruitiers et hautes tiges accordées aux communes**
5. **Défi « j'y vais » : 91,62 kg CO2 évités au vu des fiches des élus déjà réceptionnées**
6. **Report du repas de Noël des Seniors initialement prévu le 02 Décembre**
7. **Annulation des Vœux du Maire sous leur forme traditionnelle**
8. **Incertitudes spectacles Moulin 9**

DATES

Mme le Maire précise d'emblée que certaines manifestations risquent de ne pouvoir se dérouler en cas d'évolution de la situation sanitaire et des mesures en découlant.

Le cas échéant une information sera adressée aux Conseillers Municipaux.

DATES	Horaires	Manifestations	Lieux
29 Septembre	18h	Commissions Réunies Bourg Centre	M9
29 Septembre	19h30	Commission Affaires Foncières et Immobilières	M9
30 Septembre	14h	Commission Communale Consultative de Chasse	M9
30 Septembre	18h30	C.C.A.S.	Mairie
1^{er} Octobre	18h30	Commission Communication	Mairie
10 Octobre		Journée du Commerce de Proximité	
14 Octobre	16h	Inauguration du Transformateur	Zone du Montrouge
14 Octobre	18h	Commission des Finances	Mairie
15 Octobre	18h	Commission Culture et Patrimoine	Mairie
15 Octobre	20h	Commission Développement Durable	Mairie
16 Octobre	17h	Cérémonie de reconnaissance aux anciens élus	Mairie
17 Octobre	8h15	Sortie Forestière	La Castine
18 Octobre	De 7h à 19h	Cross Duathlon et Bike And Run	Zone du Montrouge
19 Octobre	18h30	Comité de Pilotage Marché de Noël	Mairie
22 Octobre	18h	Commission Sécurité Publique	M9
25 Octobre		Fête d'Automne et remise prix du fleurissement (11h)	
27 Octobre	18h30	Commission des Affaires Foncières et Immobilières	Mairie
3 Novembre	18h	Commissions Réunies	M9

7 Novembre	9h	Visite des infrastructures culturelles	M9
8 Novembre		Montée du Wintersberg	
8 Novembre	10h	Assemblée Générale de l'Association des Fleurs, Fruits et Jardins	
10 Novembre	14h30	Spectacle Grand Senior	M9
10 Novembre	20h	Conseil Municipal	M9
11 Novembre	11h	Commémoration du 11 Novembre	Monument aux Morts
13 Novembre	14h	Visite des installations sportives et de la chaufferie bois	RV Piscine
14 Novembre		Nuit des Musées	Musée
15 Novembre		Journée du Deuil National Allemand	Cimetière Militaire
16 Novembre	20h	Conseil Communautaire	
18 Novembre	18h30	Comité de Pilotage Marché de Noël	Mairie
24 Novembre	18h30	Commission Affaires Foncières et Immobilières	Mairie
27 Novembre	18h	Inauguration du Marché de Noël	Parc du Casino
1^{er} Décembre	18h	Commissions Réunies	Moulin9
8 Décembre	20h	Conseil Municipal	M9
10 Décembre	18h	Commission Développement Durable	Mairie
11 Décembre		AG SDEA	
14 Décembre	20h	Conseil Communautaire	

SEANCE A HUIS CLOS

10. Affaires de personnel.**10/1. Renouvellement de l'engagement d'un éducateur des activités physiques et sportives contractuel.**

Mme le Maire expose :

Le contrat d'engagement à durée déterminée d'un éducateur des activités physiques et sportives arrive à échéance le 30 Septembre 2020. Dans l'attente de l'organisation et de la réussite du concours d'éducateur des activités physiques et sportives d'un agent non titulaire en poste à la piscine Les AQUALIES, il y a lieu de le nommer par voie contractuelle.

Vu les besoins du service, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'engagement d'un d'éducateur des activités physiques et sportives non titulaire à temps complet.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Septembre 2020,

Vu les besoins recensés,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) le renouvellement de l'engagement d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, en qualité de contractuel avec effet du 1^{er} Octobre 2020.

Les attributions consisteront à : encadrer, enseigner, animer et surveiller des activités physiques et sportives ;

b) La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 372, indice majoré : 343.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'**article 3-3. 2°** de la loi du 26 Janvier 1984, à savoir :

Pour les emplois du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

Mme le Maire remercie les conseillers, leur souhaite une bonne soirée puis lève la séance.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 19 Octobre 2020**

Niederbronn-les-Bains, le 19 Octobre 2020

Le Maire,

Anne GUILLIER